

**Département
du BAS-RHIN
Arrondissement
de MOLSHEIM**



COMMUNE de DUTTLENHEIM

**Procès-verbal de séance du
Conseil Municipal**

Séance du 24 janvier 2025

Séance ordinaire - Convocation du 20 janvier 2025

Sous la présidence de M. Alexandre DENISTY, Maire

Nombre des conseillers élus :
23

Conseillers en fonction :
23

Conseillers présents :
17

Conseillers présents ou représentés :
21

Présents : Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

GRAUSS Roland	MATOUK Hélène
FENGER-HOFFMANN Sylvia	BEUTEL Aurélie
METZGER Christian	SINS Cyril
WERNERT Corélie	GEISTEL Anne
STEINBACH Pierre	BUCHMANN Philippe
RUMMELHARD Patrice	MENRATH Céline
KNEY Chantal	STAAT Jean
GRILLON-COLLEDANI Marie-Hélène	
METZ Sylvain	

Procurations : Mme BENTZ Sylvie a donné pouvoir à Mme BEUTEL Aurélie
Mme FISCHER Claire a donné pouvoir à Mme WERNERT Corélie
M. HANSER Eddie a donné pouvoir à M. BUCHMANN Philippe
Mme MULLER Orianne a donné pouvoir à Mme FENGER-HOFFMANN Sylvia

Absents excusés : BLEGER Mathieu

Absents non excusés : BERNARD Michèle
Secrétaire de séance : Jocelyne GROISE

Le Maire ouvre la séance à 20 heures et 15 minutes et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, l'assemblée peut donc valablement délibérer, et donne lecture des pouvoirs.

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance et désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 13/12/2024
- Délégations permanentes du maire
 1. CEA : Convention de partenariat dans le cadre du contrat de territoire ouest Alsace 2022-2025 portant sur la création sur la construction de la résidence senior à Duttlenheim.
 2. Fixation du prix de vente du bois
 3. Subvention école musique
 4. Motion CNRACL
 5. Modification des membres des commissions communales suite à démission
- Divers et information :

- **OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.2541-6, à l'unanimité, des membres présents et représentés ;

DESIGNE

Jocelyne GROISE comme secrétaire de séance.

-
- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2121-23 et R2121-9 ;

APPROUVE

à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 abstentions (Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI et Jean STAAT), le procès-verbal de séance du 13 décembre 2024.

N°2025-1-001 CEA : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE OUEST ALSACE 2022-2025 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE SENIOR A DUTTLENHEIM

VOTE A MAIN LEVEE :

0 ABSTENTION

21 POUR

0 CONTRE

La vente du terrain résidence séniors a été signé chez le notaire le 07/01/2025, le début des travaux est prévu en mars/avril. La convention partenariat vise à établir un projet de vie pour animer la résidence et financer la salle commune dont le CCAS prendra en parti en charge.

EXPOSE,

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention de partenariat dans le cadre du contrat territoire Ouest Alsace 2022-2025 portant sur la construction de la résidence séniors à Duttlenheim.

Cette convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour du projet de construction qui s'inscrit dans les enjeux et objectif opérationnels du contrat territoire précité, dans le cadre des enjeux de la cohésion sociale : conforter l'offre de santé public de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires. Les objectifs opérationnels sont de répondre aux besoins du territoire en matière de structures d'accueil pour la petite enfance ainsi que les personnes âgées.

Ainsi, cette convention vient définir les modalités du partenariat autour du projet de construction d'une résidence seniors à Duttlenheim, porté par la Commune de Duttlenheim et son CCAS pour le projet de vie, et par Alsace Habitat en qualité de maître d'ouvrage et de gestionnaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de construction d'une résidence senior à Duttlenheim porté par Alsace Habitat,

Vu la délibération DCM 2023-3-028 du 14 avril 2023 approuvant le contrat territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim avec la CEA,

Vu le projet de convention de partenariat présenté par la CeA qui accompagne le projet,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une convention entre les différents partenaires afin de définir les engagements de chacun dans le cadre de la construction de la résidence senior,

1° S'ENGAGE A

- mettre en place une signalétique à l'accueil en français et langue régionale et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;
- créer un document de communication pour expliquer aux personnes intéressées la résidence et son mode de fonctionnement et une réunion publique sera organisée ;
- recueillir les inscriptions des habitants du territoire souhaitant intégrer la résidence seniors et transmettre la liste des demandes à Alsace Habitat ;
- participer à la préparation et à la commission d'attribution organisée par Alsace Habitat.

2° APPROUVE

les termes de la convention ci-annexée.

3° AUTORISE

le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision notamment la convention de partenariat.

N°2025-1-002 FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS

VOTE A MAIN LEVÉE :

0 ABSTENTION

21 POUR

0 CONTRE

Le Bois de l'année dernière est resté dans la forêt rendu impraticable à cause de la pluie. Il a pu être façonné par lot en ce début d'année et à été vendu de gré à gré par tirage au sort.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code forestier ;

Vu le plan d'aménagement de la forêt communale pour la période 2024-2043 ;

Considérant que la commune décide la vente ou la non vente de bois de chauffage à des particuliers ;

Sur proposition de l'Office Nationale des Forêts,

FIXE

le prix du stère de bois en 1 mètre à 20 € (vingt euros).

N°2025-1-003 SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE

VOTE A MAIN LEVEE:

3 ABSTENTION (*BUCHMANN Philippe– HANSER Eddie– MENRATH Céline*)

17 POUR

1 CONTRE (*GEISTEL Anne*)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. METZGER Christian, adjoint au maire, rappelle aux membres du conseil que les demandes de subventions ont déjà été validées en commission Association – fêtes – vie locale – embellissement village du 30/05/2022, du 12/06/2023 et du 17/06/2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2541- 12-10 ;

Vu les demandes du 30 novembre 2024 du Président de l'association Ecole de Musique de Duttlenheim sollicitant la prise en charge par la commune du coût de l'animation musicale et la promotion de la Fête de la Musique concernant les années 2022, 2023 et 2024 :

- Pour 2022, estimation budget entre 3 500 à 4 000 € subvention demandé 3 427 €
- Pour 2023, estimation budget entre 2 600 à 3 200 € subvention demandé 2 288 .21 €
- Pour 2024, estimation budget entre 3 350 à 3 500 € subvention demandé 2 422 €

Considérant que la collectivité entend soutenir les investissements effectués par les associations locales ;

Considérant que chaque demande fera l'objet d'une étude au cas par cas ;

Après en avoir délibéré,

1°DECIDE

d'attribuer à l'association Ecole de Musique de Duttlenheim au titre de la prise en charge du coût de l'animation musicale et la promotion de la Fête de la Musique des années 2022, 2023 et 2024 une subvention d'un montant de :

3 427.00 € pour 2022

2 288.21 € pour 2023

2 422.00 € pour 2024

soit un total de 8 137.21 €

2°DIT

que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

N°2025-1-004 MOTION CNRACL

VOTE A MAIN LEVEE

0 ABSTENTION

21 POUR

0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de voter la Motion suivante :

MOTION DE LA commune de Duttlenheim concernant le régime de retraite CNRACL

Les membres du Conseil municipal de la commune de Duttlenheim,

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites du juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL ;

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées ;

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ces cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SCNF, Banque de France, clercs de notaires,...) ;

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ;

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4 % par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026, 2027) ;

SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

- d'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.
- de renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité ;
- de reconsiderer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de ce déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

N°2025-1-005 MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A DEMISSION

VOTE A MAIN LEVEE

0 ABSTENTION
21 POUR
0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment son article 33 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2541-8 ;

Vu la délibération n° 2021-4-016 et 2021-6-048 portant sur l'organisation des commissions du conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2022-11-101 portant modification des membres des commissions ;

Considérant la nécessité de remplacer un conseiller démissionnaire

Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Monsieur Jean STAAT en qualité de membre des Commissions suivantes en remplacement de COURS Arnaud

- **AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE CULTURE CM DES JEUNES TOURISME**, sous la présidence de Madame Corélie WERNERT

La commission ainsi modifiée se compose de :

Titulaires :

- KNEY Chantal
- FISCHER Claire
- MATOUK Hélène
- BEUTEL Aurélie
- MULLER Orianne
- MENRATH Céline
- STAAT Jean
- **ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE**, sous la présidence de Monsieur Sylvain METZ

La commission ainsi modifiée se compose de :

Titulaires :

- GRILLON-COLLEDANI Marie-Hélène
- BLEGER MATHIEU
- BENTZ Sylvie
- BUCHMANN Philippe
- BERNARD Michèle
- STAAT Jean

Questions orales :

Depuis la mi-décembre 2024, nos concitoyens ont relevé de nombreux tirs de pétards et de feux d'artifice entre 23h et minuit qui se sont intensifiés après Noël, avec en plus des pétards entendus à 4 h du matin. Certains promeneurs ont aussi croisé une voiture dont les passagers jetaient des pétards en direction des

propriétés et des jeunes en trottinette et à pied qui en jetaient sur les chiens dans les propriétés.

Des engins explosifs artisanaux (photos ci-dessous) ont été trouvés sur la digue.

Dans certains quartiers, les riverains ont poursuivi des jeunes qui lançaient des pétards.

D'autres habitants de la Peupleraie ont mis en fuite, à plusieurs reprises, quatre jeunes habillés en noir, qui pénétraient sur leur terrasse et tiraient des fusées sur leurs maisons, le long de la piste cyclable, comme indiqué sur le FB de la commune à l'attention de Monsieur le Maire.

Il y a aussi eu une voiture incendiée sur la rue de la Gare. (Photo ci-dessous).

Suite à tous ces événements et aux très nombreux témoignages, nous sommes interrogés sur l'organisation de la Police Municipale :

1) Une enquête est-elle ouverte suite aux incivilités précitées, y-a-t 'il des résultats ?

Comme vous le dites, il s'agit d'incivilités malheureusement trop nombreuses pour une commune comme Duttlenheim. Vous voyez, comme nous, l'incivisme monter en flèche dans notre société et Duttlenheim n'y échappe pas. Une minorité de parents, et l'éducation nationale au nom d'une éducation devenue laxiste ont abandonné toute autorité sur la jeunesse d'aujourd'hui. Pour ne pas créer de traumatise on ne sanctionne plus ! Les mêmes qui perturbent les cours au collège se retrouvent à créer des perturbations dans nos rues. Vous lisez la presse comme moi ! Ces agissements sont bien souvent le fait de petites racailles qui polluent l'existence de la majorité d'une population paisible qui n'aspire qu'à vivre tranquille. On peut aussi s'interroger sur l'efficacité de l'arrêté préfectoral d'interdiction d'usage des artifices et la provenance des fonds qui permettent d'acquérir ces artifices. Je m'en suis inquiété auprès de Mr le Sous-Préfet auquel j'ai demandé l'organisation d'une réunion pour mieux préparer et coordonner l'organisation des services de police et gendarmerie pour cette fin d'année 2025.

Bien sûr que la police municipale soupçonne quelques individus défavorablement connus mais il faut les prendre sur le fait pour établir l'infraction ou le délit. Croyez bien qu'elle y travaille et que je sera intraitable si des individus sont pris sur le fait. Plainte sera déposée et j'exigerai du Procureur la plus grande fermeté dans la sanction.

Je tiens toutefois à vous signaler que les services de police municipale et de gendarmerie ont reçu très peu d'appels concernant les agissements que vous décrivez : 5 appels reçus au mois de décembre - janvier hormis la nuit du 31/12. 2 appels pour lesquels les policiers sont intervenus sans succès. Une fois les individus ont pris la fuite en scooter à leur vue. D'autres ont été vus devant une maison sans se rendre coupables d'agissements répréhensibles. Pour le troisième la fuite avait été prise avant l'arrivée des policiers. 2 appels sur le répondeur sont aussi à signaler.

Concernant la nuit de la Saint Sylvestre il semble que Duttlenheim n'a pas échappé au nouveau sport national qui consiste à tirer des artifices sur les biens et les personnes. Cela a conduit la police municipale et la gendarmerie à intervenir plusieurs fois. Des identités ont été relevées, les parents et leurs enfants ont été reçus en Mairie à des fins pédagogiques.

Concernant la voiture incendiée, elle a brûlée après 4 heures du matin et rien n'indique que cet incendie est lié à des jets d'artifices. Il s'agit d'un sinistre d'origine inconnue.

2) Quelle est la clé de répartition des tournées entre les villages, en temps et en fréquence ?

Il n'y a pas de clé de répartition entre les tournées dans les différents villages, la délinquance n'a pas de clé de répartition. Il n'est pas envisageable de ne pas intervenir sur la pluri-communalité sous prétexte de quotas, cela irait contre le principe même d'une police municipale pluri communale.

3) Notre police fait-elle encore des rondes de nuit dans le village et dans la zone d'activité ?

A quelle fréquence dans la semaine ?

Oui la Police municipale fait des rondes de jour et de nuit. Dire quand et où reviendrait à dire à la délinquance où et quand sévir. Je n'en dirai donc pas plus.

3) Les policiers sont-ils armés ?

Oui. Formés et armés à l'exception d'un nouveau policier recruté récemment pour pallier le départ d'un autre policier. Un second policier a demandé sa mutation et nous quittera mi-février. Un nouveau arrivera courant du mois d'avril pour le remplacer.

J'en profite pour saluer le sang-froid, et le professionnalisme de nos policiers municipaux au service de la population tout au long de l'année.

Divers et informations :

Travaux rue de Gaulle : Les travaux ont commencé en ce début d'année pour une période de 4 à 6 mois. Travaux eaux/assainissements, après s'enchaineront les travaux de l'ES pour terminer par la mise en place du « tourne à gauche » par la commune ; Ensuite suivra les travaux rue de la Liberté, une réunion avec les habitants sera organisée avant par la Comcom. Les enrobés rue Leclerc seront refait cette année par la CeA.

Remerciement à toutes les personnes ayant aidé à la préparation et au rangement lors du marché de Noël. Merci à l'association « potes aux feux » pour la buvette et à tous les exposants.

Calendrier :

25/01 : loto de la concorde à l'ESSC

27/01 : battue chasses

31/01 + 1,2,7,8,9/02 Théâtre de la chorale à l'ESSC

01/02 : séance conseil municipal des Jeunes

04/02 : commission Associations/fêtes/vie locale

15/02 : commission réunie

18/02 : Don du sang à l'ESSC

22/02 après-ski organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers à l'ESSC,

01/03 : concert Gala avec repas à l'ESSC, organisé par l'école de musique et la musique Alsatia.

12/03 : commission réunie budget 2025

15/03 : Repair Café de 9h30 à 12 h et 14 h à 16 h 30 au périscolaire « les petits veinards » pour la réparation de petits matériels ou petits électroménagers.

La communauté de communes lance une grande enquête auprès des familles visant à une meilleure connaissance des besoins des familles. La commune est chargée d'envoyer un courrier aux enfants de la tranche 0 à 3 ans.

Groupama finance des sessions « premiers gestes de secours » 3 séances pour les jeunes à partir de 10 ans et 1 séance pour adultes. Les 4 séances sont complètes.

La mise en place des luminaires sur la piste cyclable derrière le Leclerc se fera prochainement. Une nouvelle tondeuse a été commandée pour changer l'appareil vieillissant de la commune. Le traçage signalétique ainsi que les passage piétons a été repoussé en fonction du mauvais temps. Plusieurs campagnes de signalétique auront lieu en cours d'année.

Point sur la vidéoprotection : toujours en attente des subventions depuis novembre 2023.

Bras de l'épareuse toujours en réparation, en attente d'une pièce pour la réparation. Un devis auprès d'un prestataire externe a été demandé pour exécuter le plus urgent (taille interdite après le 15 mars). Prochain conseil le 29 mars 2025.

La séance est close à 21 heures et 30 minutes.

Publiée le 1^{er} avril 2025

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :